

Le Lieutenant-Général Marquis de Rochechouart

Troisième Réunion d'Avignon et
du Comtat à la France (1768-1776)

Dans leur écrin d'azur et d'or, **Avignon et le Comtat-Venaissin** formaient un joyau inappréciable, bien fait pour exciter les convoitises. Un jour les Papes l'avaient piqué à leur tiare, mais pas assez solidement pour qu'on ne pût l'en détacher.

Chaque fois qu'un sérieux désaccord surgissait entre le Saint-Siège et la cour de France, celle-ci étendait la main et mettait le joyau dans sa poche. *« Il est à moi, disait-elle, d'abord parce que je m'appelle lion ; ensuite, parce qu'étant provençal, il constitue un des fleurons inaliénables de ma couronne. »* Puis, quand elle avait obtenu satisfaction et que la bonne intelligence était rétablie, elle restituait libéralement sa capture. Tel un gage d'union ou de discorde entre les deux versants des Alpes.

À deux reprises déjà, **l'enclave pontificale** avait été incorporé au domaine royal.

La première réunion remontait à **1663**, sous le règne du grand roi. Louis XIV était impérieux, le pape Alexandre VII était obstiné. Des heurts fréquents se produisaient entre les deux volontés souveraines, au grand dépit du monarque français qu'importunait toute ombre à son soleil. Il contenait avec peine son déplaisir lorsque l'insulte faite à Rome par la garde corse à son ambassadeur, le duc de Créquy, fit déborder sa colère. Par son ordre, le Parlement d'Aix rend un arrêt déclarant Avignon et le Comtat partie intégrante du royaume; le comte de Mérainville prend en son nom possession de la cité papale, en expulse la garnison italienne, s'empare du vice-légat Mgr Lascaris, et, malgré ses fulminations, le fait conduire manu militari à la frontière niçoise.

Ceci se passait au lendemain de la guerre civile des Pessugaux et des Pévoulins, à l'heure où

d'imprudentes ordonnances, attentatoires aux droits des citoyens et aux franchises municipales, venaient de grouper, dans un sentiment unanime de révolte contre l'autorité ecclésiastique, **le peuple et la noblesse d'Avignon**, naguère si cruellement divisés.

Aussi fut-ce avec des sursauts d'enthousiasme, des élans d'amour, des transports d'ivresse qu'Avignon accueillit son libérateur. On eût dit une folle maîtresse se pâmant dans les bras d'un amant longtemps désiré, toujours attendu. Ah! elle avait bien oublié, en ce moment, la radieuse cité, les brutalités sanglantes dont l'avait flétrie Louis VIII ! Elle songeait bien vraiment à ses enfants meurtris, à ses campagnes dévastées, à ses coffres épuisés par François Ier, payant du titre platonique de règnicole la dilapidation de ses trésors et de son territoire ! Tout était à la joie des nouveaux liens qui se nouaient, à l'espoir d'une indissoluble intimité.

Hélas! la politique et les coeurs sont changeants. Le Pape envoya son neveu présenter des excuses à la cour de Versailles ; le traité de Pise mit fin à la querelle et Avignon, la pauvre délaissée, confuse et repentante, au risque des représailles, fut rendue à son ancien maître qu'elle avait renié. **L'occupation n'avait duré qu'un an.**

Un quart de siècle ne s'était pas écoulé — on était **en 1688** — qu'une **nouvelle brouille** surgissait **entre Paris et Rome**. Bien que particulièrement prédisposé à la dévotion, Louis XIV, de plus en plus jaloux de son autorité dominatrice, prétendait imposer à l'Église le droit de régale. De son côté, Innocent XI, plus entier et plus opiniâtre encore que son prédécesseur, voulait supprimer le droit d'asile reconnu de toute ancienneté au quartier de la légation française. Tous les deux s'accusaient

récioproquement d'avoir violé les stipulations du traité de Pise.

Aussitôt, répétition de la scène de 1663. Nouvelle intervention du Parlement, nouvelle apparition des Dragons de France, **nouvelle prise de possession d'Avignon et du Comtat** par le comte de Grignan, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, nouvel exode de la garde palatine et du vice-légat Censi brûlant, sous bonne escorte, la route de Nice, en simple barette et en pantoufles.

Moins chaleureuses et moins spontanées se manifestèrent cette fois les effusions de la cité avignonnaise, mémorative de sa première déconvenue, défiante du sort réservé à sa tendresse. Elle ne s'abandonna qu'avec une sage réserve; et bien lui en prit, car Innocent XI étant mort, Alexandre VIII, son successeur, se montra plus conciliant vis-à-vis du monarque français qui, pour lui rendre sa politesse, s'empressa de lui restituer ses États par lettres patentes du 20 novembre **1689**. Censi vint immédiatement reprendre son poste. Et la ville, faisant ses comptes, constata que, pour avoir été courte, sa **seconde réunion à la France** ne lui avait pas coûté moins de 88.000 livres.

Les choses en étaient là, et le statut politique de la région papale ne s'était pas sensiblement modifié depuis 80 ans, lorsque, **le 11 juin 1768**, au moment où s'ouvre ce récit, **on vit**, vers les 10 heures du matin, **déboucher** par la porte Saint-Michel deux bataillons du Royal-Dauphin, et, en même temps, **par la porte Saint-Lazare, deux escadrons du régiment de Beauffremont, en tête desquels chevauchait, sur un superbe alezan, le Lieutenant-Général Marquis de Rochechouart, nommé Gouverneur d'Avignon et du Comtat et Commandant en Provence**, en l'absence du duc de Villars. **C'était les troupes du roi de France venant, pour la troisième fois, faire main mise sur l'enclave pontificale et substituer aux clefs de saint Pierre l'étendard fleurdelysé.**

Qu'était-il donc advenu ? On le devine aisément. **Louis XV et Clément XIII se trouvaient en délicatesse.** Seulement, dans l'occurrence, la

situation était fort grave, car la question religieuse et la question politique se réunissaient pour envenimer la **querelle**.

Les Jésuites, expulsés de France sous la pression des Parlements, heureux d'étouffer l'influence prédominante exercée par l'institut durant les règnes d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, **s'étaient réfugiés en masse sur les terres de l'Église**. Ils les avaient même un peu envahies, car ils s'étaient installés tout à la fois à Avignon, Morières, Sorgues, Monteux, Carpentras, L'Isle, Lagnes, Gadagne, Mornas, Jonquerettes, Vedènes, Saint-Saturnin, Entraigues. ... (A). De là, comme dans des citadelles inexpugnables placées sous l'égide du Saint-Père, ils s'appliquaient ostensiblement, et non sans succès, à contrecarrer leurs persécuteurs.

D'autre part, **le Pontife romain n'avait pas craint**, par un bref audacieux, **de proclamer sa souveraineté sur le duché de Parme**. Or, l'infant de Parme n'était autre que le petit-fils de Louis XV et le proche parent du roi de Naples et du roi d'Espagne. S'attaquer à lui était une offense à toute la lignée des Bourbons, offense dont la diplomatie avait été impuissante à obtenir réparation et qui appelait dès lors l'emploi de la force.

Et voilà pourquoi, tandis que le roi de Naples faisait occuper par son armée le duché de Bénévent, Louis XV jetait en représailles son dévolu sur Avignon et le Comtat.

La tradition, nous le savons, était établie en pareil cas ; l'habitude en était prise ; on procédait suivant l'usage des lieux, d'après un protocole uniforme réglant la matière. Le programme officiel, toujours le même, fixait les détails de l'opération : lettres patentes de Sa Majesté ordonnant la réunion du pays à la couronne ; arrêt conforme du Parlement, en séance solennelle ; notification du dispositif au vice-légat, aux consuls et au recteur; publication, à son de trompe, de la décision, sur les places publiques, aux carrefours, devant la maison commune, aux portes de la ville et des églises ; occupation des corps de garde par la maréchaussée; et enfin, entrée triomphale

de la garnison française au bruit des fanfares et de la mitraille.

C'était cette dernière formalité qui venait de s'accomplir dans la matinée du 11 juin. Les troupes vinrent se ranger en bataille sur la place du Palais, bondée de près de dix mille spectateurs accourus de l'intérieur ou du dehors. Le marquis, escorté des consuls en chaperon, passa devant le front des lignes, puis il descendit de cheval, s'adjoignit quelques officiers et se dirigea vers le palais apostolique, suivi du porteur de sa cassette.

Le vice-légat, Mgr Vincentini, s'avança à sa rencontre jusqu'au glacis et l'introduisit dans la salle des Cheval-légers. Là, l'envoyé de Louis XV tira de sa cassette les lettres royales, les lut à haute voix, et somma en conséquence le représentant de Sa Sainteté d'avoir à quitter illico, de son plein gré, pour ne pas y être contraint par la force, le palais, la ville et le Comtat. Mgr Vincentini répondit qu'il n'avait pour se défendre que les armes spirituelles, bien plus terribles que les baïonnettes; qu'il en appliquait toutes les rigueurs aux oppresseurs de son souverain ; qu'au surplus, il n'entendait pas ajouter une résistance physique à sa protestation morale dont l'archiviste de la légation allait dresser procès-verbal pour constater la contrainte qu'il subissait.

Tout cela fut énoncé de part et d'autre avec la plus exquise courtoisie, de ce ton de grands seigneurs qui conservait à la scène le cachet de la meilleure compagnie.

Le légat sortit aussitôt, monta en carrosse à la porte de fer du Nord avec l'auditeur général et prit réglementairement la direction de Nice, après avoir passé la nuit à la Chartreuse de Bonpas.

Alors fut amené un brancard recouvert de velours rouge et garni d'un coussin à glands d'or, sur lequel fut déposé avec décence l'écusson de Sa Sainteté ornant le fronton de la porte Majeure. Le marquis s'inclina avec une respectueuse dignité. Le geste fut si noble, le regard était si loyal, la physionomie si avenante que des applaudissements unanimes éclatèrent et que retentit un formidable cri de : **Vive Rochechouart** ! Le peuple, généreux et

impressionnable, savait gré au nouveau Gouverneur du témoignage de déférence rendu avec autant de tact et d'à-propos au souverain dépossédé, son maître d'hier.

Ses hourras n'étaient pas des hourras de délivrance, car jamais le peuple n'avait été moins opprimé que durant l'ère dernière : ils étaient une manifestation de sympathie spontanée pour la personne du lieutenant-général, sympathie qui se donnait avant d'avoir été conquise, et qui devait s'épanouir grandissante au cours des événements.

C'était, en effet, un charmeur que le marquis Jean-Louis-Roger de Rochechouart. Il attirait comme l'aimant : **la séduction était chez lui un don de nature**.

Ce grand seigneur, qui portait un des plus beaux noms de France, dont on citait la furia d'épée dans le combat, la sagesse dans le conseil, la fermeté dans l'exécution, était dans la vie civile le plus aimable homme du monde. Il plaisait aux hommes par son urbanité parfaite, par la franchise et la cordialité de son caractère, par la générosité de ses sentiments. Il plaisait aux femmes par la caresse de son regard, par les cajoleries de sa parole, peut-être même par l'impétuosité de ses transports. Comme son maître Louis XV, il aimait la femme par dessus tout : comme le Vert-Galant, il les aimait toutes. Son tempérament était inflammable; il s'attardait peu aux méandres compliqués de la galanterie. On disait de ce guerrier qu'il montait à l'assaut avant d'avoir mis les échelles.

Sa famille, originaire du Poitou, s'était divisée en plusieurs branches : celle des Mortemart dont il avait gardé l'esprit légendaire, celle des Faudoas qui lui avait légué sa fougue, celle des Montigny, des Chandénier, des La Saulsaye Il descendait, lui, de la branche de Clermont, onzième fils, né le 1er février 1717, de Charles, comte de Clermont, vicomte de Soulan, et de Françoise de Montesquiou.

Les rejetons de cette vieille souche peuplaient les postes de l'État, de l'armée, de la diplomatie et de l'Eglise. Un de ses frères était gouverneur d'Orléans ; un autre cardinal et grand aumônier

de la reine ; un troisième était ambassadeur auprès du Saint-Siège ; un autre capitaine des galères ; un autre encore abbé de Bonnefond, de l'ordre de Cîteaux.

Lui-même, après avoir commandé en qualité de colonel le régiment d'Anjou-Infanterie, avait été créé successivement maréchal de camp, lieutenant-général et chevalier des Ordres du Roi. Il était gouverneur de la ville et du château de Péronne et commandant intérimaire en Provence, lorsque la confiance du prince l'avait appelé à prendre, en son nom, possession d'Avignon et du Comtat.

[Par une singulière coïncidence, il se trouvait qu'un autre Rochechouart avait été gouverneur d'Avignon et du Comtat. plus de deux siècles et demi auparavant. On lit, en effet, dans un manuscrit en vieux français, conservé aux Archives départementales n° AA 150, que le 12 février 1504 entra à Avignon, en qualité de gouverneur et de lieutenant-général de Mgr le cardinal-légit, Mgr Rochechouart, abbé du monastère noir de Poitiers et de l'ordre de Cluny, lequel passa de vie à trépas le 25 juin 1505 et fut enterré à Notre-Dame des Doms devant le grand autel.]

Nul choix ne pouvait être plus habile, puisque **le marquis avait une manière à lui de prendre possession d'un pays : c'était de s'en concilier les coeurs.**

On a vu que ses débuts n'avaient pas été malheureux. L'occupation française avait galvanisé Avignon et la contrée. On eût dit une étincelle électrique agitant tous les esprits. Il passait dans l'air un souffle de nouveauté, un vent d'allégresse et de galéjades. **Cérémonies, solennités, cortèges se succédaient sans interruption.**

Ce fut d'abord l'arrivée des commissaires du Parlement de Provence ayant à leur tête M. de Gallois de Latour, premier président, et M. Rippert de Monclar, procureur général,

[En dehors du premier président et du procureur général, les conseillers délégués par le Parlement pour se rendre à Avignon étaient MM. de Wallon de Saint-Jullien, de Meyronnet de Saint-Marc, Le Blanc de Ventabren, de Benauil de Lubières, d'Arlatan de Lauris, d'Estienne du Bourguet et de Raousset de Vintimille.]

s'avançant graves et solennels, dans leurs simarres et leur hermine, au milieu d'un détachement de maréchaussée. Ils étaient

porteurs d'une ampliation de deux arrêts, l'un déclaratif de la réunion définitive du territoire papal à la France, l'autre ordonnant l'expulsion de ce même territoire de la "soi-disant Société de Jésus, destructrice de l'ordre social et ennemie de tout bien".

Ce fut ensuite la promulgation des deux décisions de justice dans la grande salle de l'Hôtel de ville tendue de draperies bleues et or.

Puis encore le défilé interminable des autorités et corporations, depuis l'archevêque Manzi jusqu'au dernier des exempts, venant prêter entre les mains du gouverneur serment de fidélité au nouveau roi. Le peuple s'égayait fort de toutes ces chamarrures de costumes, de robes et de manteaux, de chaperons et de toques, des bannières multicolores, de toutes ces physionomies grimées, guindées, circulant à travers la double haie de cavaliers aux casques étincelants, mariant leurs brandebourgs aux épaulettes de Royal-Dauphin et aux hallebardes des Suisses. Le marquis avait bien licencié les Chevaux-légers du Pape, mais il avait gardé à sa solde personnelle l'originale compagnie suisse, qui lui servait toujours d'escorte. Parfois, des rangs de la foule, portaient quelques cris de : Vive le Roy ! poussés avec plus d'ardeur peut-être que de conviction.

Puis, enfin, ce fut la cérémonie grandiose du Te Deum exécuté à grand orchestre à la métropole des Doms, tandis que tintait la cloche d'argent, que tonnaient 18 boîtes d'artillerie et 12 grandes pièces de canon.

Un bûcher immense avait été dressé sur la place du Palais. Le marquis descendit les degrés du Temple, un cierge à la main, alluma le brasier et jeta la cire au peuple comme faisaient les légats. Il tenait à se plier aux moeurs et aux coutumes du pays, à éviter tout froissement en respectant avec bonne grâce les usages et les traditions. On lui en savait gré ; et lorsqu'il se mêla à la multitude avec une charmante aisance et une gracieuse simplicité, lançant de-ci de-là un mot de gaieté ou de bienveillance, flattant du sourire et de la main les frais minois tournés vers lui, il fit plus pour la cause royale que tous les considérants du Parlement.

Durant trois jours et trois nuits, la fête battit son plein. Dès l'aube, un carillon jetait de chaque clocher sa note joyeuse. Les boîtes éclataient. Hautbois et tambourins entonnaient leurs ritournelles. Il n'en faut pas tant pour que, sous les brûlantes effluves d'un soleil d'été, les têtes méridionales s'échauffent, que les prunelles flambent et qu'aux jambes de la jeunesse montent des frétillements de farandole. Aussi, les danses faisaient rage. Deux fontaines de vin reconfortaient les gosiers et les muscles surmenés. A 8 heures du soir sonnait la-cloche des Chasse-Ribauds, pour avertir les cabarets d'avoir à fermer leurs portes. Et alors les fusées montaient vers le bleu du ciel et la ville entière s'embrasait d'illuminations féeriques. Je sais bien qu'un chroniqueur du temps indique en marge de son manuscrit que les illuminations avaient été "recommandées sous peine d'amende", mais du moins n'ajoute-t-il pas qu'aucun habitant ait encouru cette pénalité.

Des cérémonies identiques et les mêmes transports se reproduisirent les jours suivants à Carpentras, pour la réunion du Comtat.

Durant ce temps, **sur l'ordre des commissaires du Parlement, des sentinelles avaient été placées aux portes de tous les couvents et de toutes les chapelles des Jésuites.** Des scellés avaient été apposés sur leurs archives et leurs bibliothèques. Eux-mêmes avaient pris le chemin de l'exil. Quelque temps après, leurs biens, inventoriés et placés sous séquestre, furent vendus sur la mise à prix de 702.936 livres 4 sols 9 deniers. C'est ainsi que l'histoire prépare parfois des recommencements.

Bientôt commencèrent les **travaux d'assimilation du sol papal à la nouvelle mère-patrie.** Les premières réunions, essentiellement temporaires, avaient pour ainsi dire traité le domaine du Saint-Siège en pays de protectorat, lui conservant ses lois, ses tribunaux, son autonomie sociale... Aujourd'hui, Avignon et le Comtat devenant pays d'annexion, leur personnalité devait s'effacer devant celle du conquérant. Il fallait, c'était le mot d'ordre, penser, agir, vivre à la française.

Pour cela, il ne suffisait pas de changer les

formules protocolaires des actes publics, il fallait changer les institutions. Au point de vue administratif, la chose était faite; mais ce qui importait surtout, c'était de mettre la hache dans l'échafaudage de juridictions, si compliqué et si confus, qui émiettait les compétences, provoquait les conflits et transformait le justiciable en une toupie tournant à droite et à gauche et le laissait effaré et essoufflé à la recherche de son droit.

Comment se reconnaître dans ce labyrinthe de prétoires : tribunal du Vice-Légat et de l'Auditeur général, tribunal du Vice-Gérant, tribunal du Viguier, des Consuls, du Primicier de l'Université, tribunal de la Rote, cour de St-Pierre, juge des Gabelles, Conservateurs des marchands, Inquisition, Officialité, Congrégation criminelle, Chambre apostolique... puis encore, tribunal du Recteur, juges des Feudataires.... J'en oublie.

À cette orgie de magistratures on substitua l'organisme, encore pas mal achevé, de **la justice métropolitaine.** Deux Sénéchaussées furent établies, l'une à Avignon, l'autre à Carpentras, à ressorts parfaitement délimités, à compétence distincte. Les appels se vidaient à Aix et non plus à Rome. Ainsi étaient supprimés les cumulations ruineuses, les imbroglios de procédure, les sollicitations abusives. Une Chambre des Domaines, un Tribunal de Commerce, une Cour des Monnaies et une Cour des Aides complétèrent les rouages de judicature. Le nouveau régime introduisait sans nul doute de très salutaires réformes dans le temple de Thémis, mais des adaptations aussi radicales ne peuvent être l'affaire d'un jour. Elles se préparent de longue haleine. Aussi furent-elles **loin de satisfaire tout le monde.** En dehors des Papistes, il en était qui voyaient avec peine biffé d'un trait de plume tout un ordre de choses consacré par un usage immémorial. Les traditions ont des racines pivotantes qui pénètrent jusque dans le tréfonds de l'existence. Des charges rédimées, des situations compromises, des privilèges supprimés, ou du moins déplacés, suscitaient bien des mécontents.

On narguait ces magistrats de fraîche date, affectant déjà la morgue irritante des

parlementaires. L'établissement des procureurs nommés en remplacement des anciens greffiers, provoquait notamment force lazzis et d'ironiques protestations, car ces officiers ministériels apportaient de France un renom, peut-être injustifié, d'insatiable rapacité.

Tout cela n'empêchait pas la popularité du marquis d'aller grandissant. Ses manières étaient si affables, si attirante était sa bonté; il s'efforçait si bien d'atténuer les outrances des novateurs trop zélés ; il mettait tant de douceur dans l'application des mesures les plus rigoureuses que sa réputation ne recevait aucune atteinte du bouleversement général.

Il procura aux corporations toutes les satisfactions compatibles avec le nouvel état de choses. Il avait rendu aux Consuls le droit de permettre ou de défendre la chasse. Il avait refusé de laisser publier un arrêté interdisant le port d'armes dans toute la province, et l'on avait dû, pour le publier, profiter de son départ pour les Etats. Les riverains de la Durance avaient recouvré par ses soins la plénitude de leurs droits d'irrigation. Un règlement d'administration publique ayant réduit à 6 le nombre des imprimeries qui s'élevait à 11 dans Avignon, et à 1 au lieu de 5 celles qui existaient à Carpentras, il décida que les 20 ateliers supprimés continueraient à fonctionner la vie durant de leurs titulaires et ne disparaîtraient que par voie d'extinction.

C'était le salut. Il poussait l'obligeance jusqu'à faire rechercher à Paris les troupes de comédiens susceptibles de plaire au public durant la saison théâtrale.

N'était-ce pas admirable ? Aussi **l'excellent marquis était-il en train de devenir l'idole des avignonnais, comme il était déjà la coqueluche des avignonaises ?**

Ce qui en faisait un être à part, c'était sa main toujours ouverte, sa générosité sans borne, la munificence ingénieuse avec laquelle il usait de sa grande fortune. Et puis il flattait, en ayant l'air de le partager, le goût des Circenses qui, comme dans l'antique Rome, étaient le principal régal du peuple.

Le jour de la Saint-Jean, jour anniversaire de sa fête, M. de Rochechouart se rendit à la métropole pour chanter le motet habituel. **Puis il entraîna à sa suite la ville entière qu'il avait conviée à un spectacle nautique sur le Rhône.** Des joutes allaient être exécutées par 50 rameurs divisés en deux équipes, l'une vêtue de blanc, l'autre vêtue de rouge. D'innombrables barques, accotées à la rive du fleuve, étaient destinées au public, tandis que, pour les invités de marque, une salle avait été préparée avec fleurs et guirlandes de verdure. Des rafraîchissements devaient circuler durant toute la soirée.

Le marquis allait de groupe en groupe, ayant un mot aimable pour chaque spectateur, une galanterie pour chaque spectatrice. Il essaya même les avirons, **dissimulant ses cinquante-deux ans sous l'agilité élégante de son allure** et la jovialité sereine de ses propos.

Avant la course eut lieu le lancement de canards suspendus au milieu de la rivière dans une cage dorée et qui se précipitèrent dans l'eau au moment où un dragon volant vint mettre le feu à leur cage.

Le vainqueur de la lutte, Gaspard Melle, une célébrité locale, à qui cette victoire valut d'être, l'année suivante, nommé syndic de la batellerie, reçut de la main du Gouverneur une superbe coupe d'argent au fond de laquelle étaient gravées ses armes : un écu fascé, antenébulé d'argent et de gueules à six pièces, avec une couronne de marquis surmontée d'une licorne. Le deuxième gagnant eut une écharpe de soie à réseau d'argent. L'arrivée de Mme de Rochechouart vint apporter un nouvel élément à la fébrilité de la cité. **La marquise, née Charlotte-Françoise de Falcon de Ris, demoiselle d'honneur des dames de France lors de son mariage qui remontait à 1781, avait grand air, grand nom et grand cœur.** Les dames de la noblesse s'empressèrent autour d'elle, jalouses de prendre en sa compagnie les façons de la cour. Et comme, au moment de sa venue, survint la mort de la reine, les réceptions du palais royal revêtirent un plus piquant caractère, chacune arborant à sa manière les symboles de la douleur officielle.

Ce ne fut qu'à l'expiration du deuil que la société tout entière put déployer son luxe et ses élégances dans les dîners de 200 couverts offerts par le marquis, dans les soupers et les bals organisés par la marquise.

Tout devint prétexte à réunions, à parades, à ostentations. Les invitations de toute sorte se multipliaient dans les salons du Gouverneur, car il suffit parfois d'une flatteuse prévenance pour effacer un froissement d'amour-propre et assoupir la défiance. C'était tantôt une procession perpétuant dans son décor grandiose les traditions des anciens souverains, tantôt une cavalcade ou un carrousel où figuraient successivement les officiers du Royal-Dauphin, du régiment de Provence et du régiment de Quercy.

Un autre jour, c'était une représentation donnée au collège par les élèves du sieur Philipe, maître ès-arts. On y jouait l'inévitable Athalie, agencée de façon à ce que, par décence, aucune femme ne figurât sur la scène, Athalie était remplacée par Athale et Josabeth par Phasaël. La pastorale de Zéphyre succédait au drame, avec adaptation des compliments de rigueur pour le Gouverneur et l'assemblée. Un ballet, dans lequel les élèves de philosophie avaient pour danseuses les élèves de rhétorique, clôturait la séance.

La fête de Sa Majesté marquait, on le comprend, le point culminant des enthousiasmes officiels. Les Consuls ayant découvert dans un vieux registre que, lors de sa première prise de possession, Louis XIV avait envoyé à la Ville son portrait dans une boîte d'or enrichie de diamants, n'hésitèrent pas à solliciter la même faveur. Louis XV fut un peu effarouché ; il n'était pas dans ses habitudes de faire de pareils cadeaux à ses sujets. Il envoya bien son portrait, une copie de celui peint par Van Loo, magnifiquement encadré et avec dédicace, mais il oublia les diamants.

On n'en fit pas moins un accueil enthousiaste au cadeau royal. Et si le peuple ne fut que modérément sensible au lyrisme des allocutions provoquées par la circonstance, il dansa avec frénésie dans les kiosques étincelants de lumières mis à sa disposition.

Quand aux poètes du cru, ils mirent Pégase au galop. La muse du marquis de Crochant s'écria :
*Des bontés de Louis ce portrait est le gage ;
Qu'il reçoive en ce jour le tribut et l'hommage
Que nous devons à ses bienfaits,
Et dans nos sentiments puisse-t-il reconnaître
Que nos.cœurs étaient ses sujets
Longtemps avant qu'il devint notre maître.*

Vingt autres quatrains de même force surgirent incontinent. Il était difficile de faire quelque chose de plus mauvais. Néanmoins, on attachait toutes ces rimaileries au pied du portrait comme un monument impérissable de la reconnaissance publique.

Pour conserver son prestige aux yeux des populations, il est bon de ne pas se prodiguer outre mesure, d'éviter, par des absences opportunes, certains écueils d'administration, de faire même regretter son éloignement. M. de Rochechouart le savait et ne se privait pas de ce procédé de gouvernement, échappant ainsi aux heurts et aux froissements que l'habileté de sa manoeuvre entre le parti papiste et le parti français n'eût pu parvenir à conjurer toujours.

Ses fonctions l'obligeaient d'ailleurs à de fréquents déplacements, soit pour aller présider les États à Montpellier ou à Lambesc, soit pour aller prendre à Versailles les ordres de la cour. Il profitait de ces occasions pour villégiaturer tantôt à Grignan chez M. de Muys, tantôt chez le duc de Crillon ou chez M. de Cambis-Velleron, président de la noblesse du Comtat.

À leur première rentrée à Avignon par la voie fluviale, le marquis et sa femme durent subir les compliments restés fameux de Gaspard Melle, le lauréat des joutes du Rhône, devenu, nous l'avons dit, syndic de sa corporation.

Celui-ci s'adressa d'abord à la "noble, grande, belle et puissante marquise". Je m'en voudrais de priver mes lecteurs d'un léger aperçu de si haute éloquence :

« Madame, lui dit-il, vous êtes la bien venue, et dans Avignon la bien désirée et la bien reçue. Depuis votre départ toutes nos dames de conditions sont dans la consternation d'être privées d'une perle si précieuse qui fait

l'ornement, l'admiration, la félicité et le flambeau qui éclairent toute la ville par leur conversation. Madame, j'ai bien raison de dire qu'il faut avoir resté dans sa tendre jeunesse avec les gens de cour pour être éclairée, savoir bien s'annoncer. Depuis votre départ votre palais est devenu désert. Votre bonne arrivée et votre noble présence va devenir dans l'instant une terre promise, un jardin de plaisance. Nous devons tous les jours remercier l'Esprit-Saint d'avoir éclairé Louis XV, par la grâce de Dieu le grand roi de France, de nous avoir choisi une gouvernante d'un grand esprit, prudente, sage, bienfaisante et équitable. Nous vous rendrons jamais les obligations que nous avons en votre souveraine bonté, vaste mer de charité, seule aimable par vous-même. L'on vous aime et notre raison se rend à votre autorité. Madame la marquise, je finis. J'ai l'honneur de Vous dire que nous aurons toujours pour vous, ô aimable gouvernante, l'amour et la crainte en qualité de vos enfants. »

Puis se tournant vers le marquis, Gaspard Melle ajouta :

« Moi, ver de terre que je suis, cendre et poussière et pur néant, j'ai reçu de votre noble main une belle coupe d'argent et vos armes gravées dedans. Je voudrais être le plus grand fameux théologien, le poète le plus parfait, l'historien le plus éloquent et le mathématicien le plus éclairé, ou le fameux Rollin qui a fait le Traité des Études, pour entonner les bienfaits de vos travaux et les mettre au suprême degré. »

L'orateur termina en souhaitant au Gouverneur le bâton de maréchal et le cordon bleu du Saint-Esprit et en lui promettant la reconnaissance des avignonnais, "seculorum secula".

Amen, répondit gaiement Rochechouart en embrassant la fille du syndic, tandis que la marquise félicitait le père de ses mérites oratoires.

Durant les pérégrinations du Gouverneur l'intérim était exercé par le lieutenant-colonel des divers régiments successivement casernes dans la ville : MM. de Lieutaud, de Vedel, de Chatillon, de l'Épine, de Saint-Léger. Au cours de l'intérim de ce dernier, un incident, soulevé par les conseillers de la Sénéchaussée à

propos d'une question de préséance, montra combien la nouvelle magistrature manquait de souplesse et de liant.

Le jour de la fête de l'Ascension, M. de Saint-Léger, qui était lieutenant des maréchaux de France, crut devoir prendre le pas à la procession. Grand émoi dans les rangs des magistrats qui s'offusquent, s'indignent et quittent théâtralement le cortège, au milieu des huées de la foule, toujours disposée à leur manifester son antipathie.

Plainte est portée au Chancelier qui saisit du différend le conseil des maréchaux, lequel blâme en définitive M. de Saint-Léger d'avoir provoqué ce conflit.

On juge de la **satisfaction orgueilleuse des conseillers, qui s'empressèrent de faire imprimer l'ordonnance du conseil** et d'en faire distribuer des exemplaires urbi et orbi.

Mais il fallut bientôt déchanter. **Voici que M. de Rochechouart revient** sur ces entrefaites. Il **se fâche tout rouge**, fait mander le président, M. Vernéty, lieutenant-général civil : **« Sachez, Monsieur, lui dit-il, que seul j'ai le droit d'autoriser l'impression d'une ordonnance émanée de ce haut tribunal. Vous pouvez me savoir gré d'user vis-à-vis de vous de mansuétude, car rappelez-vous que je pourrais à mon gré vous renvoyer à Sorgues d'où vous sortez. »**

La scène fut entendue, colportée, applaudie. Elle rabattit l'insolence des juges **et augmenta encore l'espèce d'idolâtrie que le peuple professait pour le Gouverneur.**

Et cette expression d'idolâtrie n'a rien d'exagéré, car on put lire, un jour, dans la correspondance d'Avignon du Courrier de Monaco, *« que le tremblement de terre du 18 novembre 1769 aurait eu des conséquences moins désastreuses pour la contrée, si M. de Rochechouart n'avait été éloigné de son poste pour raison de service. »*

Comment manifester par un témoignage public ce sentiment d'affectueuse gratitude que l'unanimité des citoyens ressentait pour le Gouverneur ? La question s'agitait dans les salons, dans les cafés, elle s'agitait au sein de

l'assemblée municipale. **Par malheur, l'heure était peu propice aux prodigalités somptuaires, car le budget communal mourait d'anémie.**

Lourdement obéré en temps ordinaire par l'impôt de la garnison, qui s'élevait, en rations, chauffage, chandelles et ustensiles, à plus de 8.000 livres par mois, il venait d'être supplémentairement éprouvé par la venue du régiment de Rouergue arrivant de Corse, malade, galeux, dépenaillé, pareil à une bande de brigands. Il avait fallu tout renouveler, cabans, capotes, literie, désinfecter les casernements, agrandir les infirmeries. Mal vus, indisciplinés, chapardeurs, les hommes avaient rempli la ville de leurs méfaits. Chaque jour plusieurs étaient passés aux verges pour cause de vol et chaque nuit les dégâts se renouvelaient. Les désertions se multipliaient. Quatre hommes ayant pris la fuite durant la nuit en sautant les remparts, l'un d'eux se brisa la jambe, fut repris et condamné à avoir la tête cassée sur le lieu même où il était tombé. Il se nommait Passe-à-boire. Huit grenadiers lui firent sauter la cervelle contre la muraille.

Mais ni la surveillance la plus stricte, ni les exemples les plus sévères n'avaient arrêté les déprédations, de telle sorte que la fortune privée comme la fortune publique subissaient une crise intense. Faire en ce moment un nouvel appel à la caisse pouvait donc paraître au moins indiscret.

Toutefois, M. des Achards de la Beaume, premier Consul, qui venait d'être créé marquis à la sollicitation de M. de Rochechouart, fit tant et si bien qu'il finit par obtenir du conseil de ville un subside de 12.000 livres pour offrir au Gouverneur une pendule artistique « dont le balancier symboliserait le battement du coeur de la cité, et dont l'aiguille ne marquerait aucune heure qui n'eût été signalée par ses bienfaits ».

Cette pendule représentait une femme splendidement drapée, — Avignon, — couronnant un guerrier superbe, — M. de Rochechouart, — tenant en main un caducée fleurdelysé, enlacé d'un rameau d'olivier, Le socle était flanqué de deux figures allégoriques désignant le Rhône et la

Durance, l'une à l'air majestueux, l'autre dans une attitude hardie et impétueuse.

La confection de la fameuse pendule donna lieu à un laborieux échange de correspondances entre M. des Achards, **M. A.-J. Aubert, de Paris, à qui elle avait été commandée**, et M. le marquis de Conceil, qui avait accepté d'en surveiller l'exécution.

La remise du présent eut lieu en grande pompe le 29 décembre 1771 et fut accompagnée d'une harangue de M. des Achards, tellement verbeuse et flagorneuse que certains critiques en firent un pendant à celle de Gaspard Melle, qui ne pouvait perdre une aussi belle occasion de placer son mot.

La chose, assez grotesque en elle-même, excita la verve des poètes et valut force lazzis à celui qui en avait été le promoteur. On attribua à l'abbé de Saint-Roman la facétie suivante qui provoqua des gorges chaudes, malgré sa parfaite innocuité :

*Elle est bien belle la pendule,
C'est un vrai monument de l'art.
Mais, n'en déplaise à des Achards,
C'est un présent fort ridicule
Pour nous et pour Rochechouart.
On y remarque avec surprise
L'aimable ville d'Avignon
Couronnant celui qui l'a prise.
Ce qui choque avec la raison,
C'est qu'on représente Avignon
Joyeuse et richement vêtue,
Tandis qu'à présent elle est nue
Et qu'elle fait compassion.
Ah! pour le Rhône et la Durance,
Ils y figurent bien tous deux :
L'un représente tout au mieux
Du premier consul l'indolence,
Son doux amour de l'opulence,
Sa mine et ses yeux ombrageux ;
L'autre, son air impétueux,
Sa démarche, sa pétulance,
Et le torrent très ennuyeux
De son insipide éloquence.
Pour cadran on aurait bien fait
De mettre aussi sa grosse panse,
Et l'ouvrage eût été parfait.*

D'autres cerfs-volants de même nature prirent leur essor, se posant avec câlinerie sur l'épaule du marquis gouverneur, mais battant effrontément de l'aile les résultats de la conquête royale. On sentait que le parti papiste relevait la tête et ne craignait pas de lancer l'épigramme contre l'envahisseur.

Clément XIII, il est vrai, le grand protecteur des Jésuites, était mort sans avoir assuré leur triomphe, sans avoir même connu l'étendue de leur désastre, et Clément XIV, son successeur, semblait devoir céder au courant qui se dessinait en Europe contre le célèbre institut. En sens inverse, le ministère Choiseul-Pompadour, inféodé au Parlement, venait de mordre la poussière sous la poussée du ministère Meaupou-du Barry. Pas un seul des magistrats en place n'avait survécu à l'hécatombe et ce lamentable et fondrement avait laissé filtrer jusqu'au cœur des fidèles de l'ancien régime un joyeux rayon d'espérance

Cependant, notre bon marquis commençait à ressentir les effets d'un trop long surmenage. Le temps avait glissé sur son cœur vaillant sans en atténuer l'ardeur. Il était jusqu'ici demeuré sourd aux discrètes remontrances de l'âge, voulant rester jeune à tout prix, ne réprimant aucune de ses fantaisies, n'écartant aucun de ces écueils qui aiguissent et tout à la fois épuisent les énergies vitales.

« *Sire, il faut dételer* », avait dit la faculté à Louis XV. Le conseil donné au monarque eût été bon à suivre pour le sujet. Mais Rochechouart ne voulait pas dételer ; il conduisait même à doubles guides et ses aventures continuaient à défrayer les conversations de boudoirs.

Le 1er septembre 1772, il tomba malade à Tourrès et dut s'aliter. Il souffrait de forts accès de fièvre et de cruelles douleurs de vessie.

La nouvelle parvint vite à Avignon et y causa un vif émoi. Les Consuls dépêchèrent aussitôt un sergent de police pour s'enquérir de son état. Avec mille précautions, on le transporta au palais royal.

Ici la chronique se confond avec la légende, et mes charmantes lectrices n'en voudront en croire,

avec raison peut-être, ni leurs oreilles, ni la légende.

Les médecins accourus en toute hâte ne dissimulaient pas leurs inquiétudes. Une issue fatale était à craindre.

Une onsternation poignante pesait sur la ville. Les cours et les couloirs du palais regorgeaient de visiteurs anxieux. C'était un défilé interminable de figures, bouleversées, affolées comme par un danger personnel. Au dehors, les voix de femmes se lamentaient :

— *Bon Dieu ! C'est 'y bèn possible !*

— *Ah ! pecaire, un tant pouli gau !*

— *Tant brave!*

— *Tant calignaire !*

Et le chapelet d'éloges s'égrenait, tandis que les yeux se mouillaient de pleurs.

Les remèdes restaient inefficaces et le mal empirait.

On eut l'idée tout à coup d'aller interroger, dans la rue Aïgarden, une vieille sorcière, guérisseuse réputée, faiseuse même de miracles.

— *Pour Dieu, la mère, un conseil !*

La vieille hocha la tête, réfléchit un moment, puis déclara d'un ton sibyllin : « *Celui qui meurt de la femme peut vivre par elle. La vieillesse est une enfance, le remède de celle-ci convient à celle-là. Le lait de femme sera le salut. Le lait des mères est souverain, il est la force, il est la vie, mais c'est l'être tout entier, l'organisme dans son ensemble qui doit s'en imprégner. J'ai dit.* »

Un bain de lait ! Un bain de lait de nourrices ! L'étrange ordonnance circula de bouche en bouche jusqu'au plus humble logis. — M. le Maréchal va mourir, lui qu'un peu de lait maternel sauverait !

Et, alors, on vit une chose inouïe, invraisemblable, plus que provençale. Sans s'être donné le mot, plus de 500 femmes se présentèrent au palais. Il y en avait de toutes les classes, des riches et des pauvres, presque toutes jolies, cela va sans dire, un bébé sur le bras, rognant un peu, ce jour-là, sur le repas du chérubin, offrant pour le salut du Gouverneur, dans un dévouement commun, un peu de cet élixir vivifiant puisé dans leur chair même.

Le marquis eut son bain et le miracle annoncé s'accomplit. Le malade se rétablit, suffisamment du moins pour aller achever sa guérison à Paris.

Les docteurs de la capitale, chargés d'assurer sa convalescence, n'usèrent pas d'un procédé identique, car j'ai découvert aux archives départementales (fonds de la ville) une lettre de Mme de Rochechouart aux Consuls, en date du 7 octobre 1773, portant que « *son mari est désormais hors de danger après avoir pris un bain d'huile qui, au bout de 34 heures de souffrance, lui a fait rendre un gravier très considérable.* »

Soudain, traversant les Alpes, parvint à Avignon la nouvelle de la réconciliation des Bourbons avec le Saint-Siège. Clément XIV consentait à lancer une bulle d'abolition de l'ordre des Jésuites et renonçait à toute prétention sur le duché de Parme. En contre-échange de ces bons procédés, le roi de Naples retirait ses troupes de Bénévent et de Ponte-Corvo, tandis que le roi de France restituait au Pape, pour la troisième fois, Avignon et le Comtat-Venaissin. Sous la phraséologie un peu nébuleuse de quelques-uns des documents diplomatiques se dégageait, somme toute, un retour pur et simple vers le passé.

La joie fut grande dans notre ville, habituée à ce mouvement de flux et de reflux et toujours prête à fêter avec le même entrain tous les avènements. Sa satisfaction grandit surtout de la consternation des officiers de la Sénéchaussée, qu'elle détestait.

Le premier élan de la populace fut de pendre, en effigie, sur la place de l'Horloge, douze procureurs. Elle eût voulu en faire autant, en chair et en os, des « juges tyranniques » voués par elle aux dieux infernaux, mais la prudence l'en empêcha, car il y avait encore des ménagements à garder envers le roi Louis, qu'on appelait encore Louis le Bien-Aimé.

Le 21 avril 1774, M. de Rochechouart arriva en poste de Paris pour procéder à la transmission des pouvoirs. Les soldats de l'Angoumois formaient la haie de la porte du

Rhône au palais du gouvernement, Il faisait un mistral épouvantable.

Vers 6 heures, le marquis se rendit à l'archevêché où Mgr Manzi faisait fonction de légat provisoire, et aussitôt s'échangèrent les harangues dont la concision se recommande aux harangueurs officiels.

— « *Monseigneur*, dit le marquis, *au nom du Roi, mon maître, je remets Avignon et le Comtat au Pape, entre vos mains.* »

— « *Monsieur mon cher ami*, répliqua le prélat, *je les reçois avec bien du plaisir.* »

Et de suite on passa dans la salle du réfectoire où le représentant de Sa Sainteté offrait un banquet au représentant de Sa Majesté ainsi qu'à l'Intendant de Provence, aux Consuls et à la haute noblesse.

Le lendemain 22, le marquis se rendit à Carpentras, où les États étaient réunis, afin de donner à l'assemblée communication de la décision royale. L'accueil qui lui fut fait et l'homélie du syndic général, M. de Valloris (D), furent empreints de l'affabilité la plus exquise. On sentait cependant qu'une arrière-pensée comprimait un peu l'élan des démonstrations. A l'occupation française Carpentras avait gagné une entière indépendance de la suprématie avignonnaise, dont elle n'avait jamais subi le joug qu'avec impatience, et elle craignait de perdre cet avantage au rétablissement de l'ancien régime.

Le 25 avril 1774 allait être pour Avignon le grand jour de la séparation et des adieux. A la pensée de perdre l'hôte de sa prédilection, un voile de tristesse avait crêpé, dès l'aube, l'animation de ses rues.

À l'heure de relevée, MM. de Cambis, d'Orsan et de Villeneuve, délégués du conseil municipal, se présentèrent au palais. Le marquis, en habit de lieutenant-général, botté et éperonné, se place au milieu d'eux, et le cortège, précédé de la garde suisse, se dirige vers l'Hôtel de ville et pénètre dans la grande salle des concerts. M. de Rochechouart salue les consuls en chaperon, se couvre et s'assied.

Au bout d'un instant, les sergents de la police apportent, sur un brancard de velours cramoyi,

l'écusson royal qui vient de faire place sur le fronton du palais apostolique aux armes pontificales.

Aussitôt le marquis se lève, se découvre, et donne à haute voix lecture des lettres patentes de Sa Majesté dûment entérinées en Parlement. Puis il fait à la ville d'Avignon ses compliments chaleureux et ses souhaits les plus ardents, protestant que les plus beaux jours de sa vie ont été ceux qu'il a passés dans les murs de cette adorable cité dont le souvenir et le charme l'accompagneront au tombeau.

**On claque des mains, on trépigne, on crie :
*Vive le maréchal ! vive notre ami !***

À peine entend-on, tant l'émotion est profonde, la réplique de M. Teissier, procureur syndic de la commune.

Alors le marquis descend et prend la tête du régiment qui défile, tandis que les cloches tintent en branle, que les trompettes sonnent aux champs, que les boîtes éclatent et que le canon tonne.

La foule est si dense, si houleuse, que l'on n'avance qu'au pas. Jamais on ne vit spectacle aussi saisissant. Les mouchoirs s'agitent. C'est un délire. Le marquis sourit et salue.

Arrivé à la porte de Monclar, Rochechouart descend de cheval et entre dans une ferme, près du cours Saint-Michel, pour quitter son costume de parade. Là l'attend une collation envoyée par les Consuls. On l'entoure à l'étouffer, toutes les mains se tendent vers lui, les yeux se mouillent. Il embrasse toutes les dames qui sont venues lui faire escorte ; des femmes du peuple réclament la même faveur et il s'exécute avec grâce.

Il s'arrache enfin à toutes ces scènes émouvantes, monte en chaise de poste et la foule l'accompagne jusqu'au bac de Noves où il doit franchir la Durance.

En même temps que les soldats de l'Angoumois prenaient la route de Tarascon, les soldats du Pape reprenaient leur service.

L'occupation avait duré 5 ans, 10 mois, 14 jours. Elle avait coûté à la ville 209.379 écus, 7 sols, 7 deniers.

ÉPILOGUE.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la journée mémorable des adieux, que la nef de la métropole se tendait de noir et que le bourdon, soupirant son glas funèbre, conviait tous les citoyens à l'office des trépassés.

En quittant son gouvernement, le marquis de Rochechouart s'était rendu au sacre du jeune roi Louis XVI, qui, en témoignage d'une spéciale estime, l'avait choisi comme otage de la Sainte-Ampoule. Une fois encore, en allant présider les États de Provence, il avait revu Avignon où ses affections restaient vivaces et son souvenir impérissable.

Puis il était rentré à Paris, irrémédiablement terrassé cette fois par une nouvelle atteinte du mal qui avait failli l'emporter naguère. Il était mort le dimanche 10 mars 1776.

Et la ville d'Avignon faisait, à ses frais, célébrer un service solennel pour le repos de l'âme du plus aimable et du plus aimé des Gouverneurs.

Mgr Durini, président de la légation, ami personnel du défunt, — dont nous raconterons peut-être un jour quelques particularités, — se fit l'interprète ému de la douleur publique. Il avait, en fin lettré qu'il se piquait d'être, composé une épitaphe latine, piquée au catafalque, et que l'on conserva longtemps dans la sacristie de Notre-Dame des Doms comme un monument commémoratif. Il fit même publier en outre à cette occasion deux odes, une épigraphe et une petite poésie appelée : Endecasyllabus.

On sait que, le 14 septembre 1791, l'Assemblée constituante décréta, pour la quatrième fois, la réunion à la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Ne serait-ce pas à cette occasion qu'aurait été composée la ronde enfantine que l'on chante encore et qui résume à merveille notre absolue confiance patriotique : Après trois fois La dernière restera.

Baron Marc de Vissac

de l'Académie de Vaucluse

https://fr.wikipedia.org/wiki/Marc_de_Vissac